



Un colloque international a rassemblé à Paris le 14 septembre 2009 des experts en minéralogie du monde entier. Il s'agissait de travailler à la fois sur le monde minéral et sur le monde végétal afin d'étudier les interactions des minéraux et du vivant. Les conclusions de ce colloque sont incontournables :

- a) Le sol est composé de minéraux et ces minéraux sont **modifiés, voir reformés par les micro organismes vivants** dans la couche supérieur du sol. «C'est l'inter action entre les végétaux, les micro organismes et les minéraux du sol qui fait la richesse du terrain agricole»
- b) 40 % des terrains agricoles dans le monde sont dégradés et apparemment perdus pour l'agriculture, notamment en Afrique, à cause de l'oubli ou de la négligence des facteurs qui font vivre une végétation.
- c) **Il faut donc apprendre à gérer ces problèmes et ces inter actions sol /plantes afin de maintenir une agriculture qui puisse avoir un avenir : Aussi la conception de l'entreprise agricole et de son rôle dans l'économie évolue maintenant non plus vers l'industrialisation des processus de cultures mais vers la protection de l'environnement. Une nouvelle génération d'exploitations agricoles se crée :**

Les entreprises agricoles à Haute Valeur Environnementale (HVE)

Il semble que la Tunisie a un très fort intérêt à entrer dans ce type de démarche, car il s'agit à la fois d'économiser les énergies couteuses et les engrais mais aussi de protéger la terre, l'air et l'eau, de participer en direct à la lutte contre les changements climatiques et les dégradations des sols de cultures conduisant à la désertification.

Il s'agit aussi d'entrer dans l'agriculture de l'avenir, celle qui produit des aliments de qualité et qui seront admis sans réticence sur les marchés externes. Dans un premier temps, il faut faire l'état des lieux méthodique pour chaque exploitation. L'exploitant doit procéder à un auto diagnostic et constater, le mode de gestion de l'exploitation, en répertoriant les actions « conventionnelles et industrielles » d'une part, et celles mises en œuvre pour la conservation ou la préservation de l'environnement et des terrains de cultures d'autre part.

Ainsi l'exploitant pourra-t-il établir les couts actuels de la production agricole réalisée sur son terrain et ses possibilités d'action dans l'avenir.

Dans un deuxième temps vient la mise en œuvre des procédures de l'agriculture de conservation avec comme objectif de réduire l'ensemble des intrants à un niveau égal ou inférieur à 30 % du chiffre d'affaire annuel. Les intrants sont les engrais, les traitements chimiques des cultures, le carburant nécessaire pour les travaux... toute dépense hors charges salariales.

Le but est, bien sur, de réduire les charges et dépenses qui pèsent lourdement sur la rentabilité des productions de l'exploitation, mais surtout de réorienter les procédures agricoles vers des modes de gestion de cultures, moins polluantes pour l'environnement, moins dangereuses pour la santé animale.....et humaine, moins destructrices pour le terrain lui-même.

Une orientation vers une agriculture surtout qui ne favorise plus l'émission de carbone ou d'autre gaz à effet de serre vers l'atmosphère. Chaque labour crache des milliers de m3 de carbone, chaque épandage d'azote émet de nouvelles fumées invisibles de composés azotés + autre matière chimique vers notre atmosphère

Ensuite il faut procéder à la mise à niveau progressive de la gestion des sols et des espaces de cultures. Car prairies et toutes cultures pérennes sont autant de réservoirs de carbone, tandis que les terres labourées et nues sont généralement émettrices de carbone. Il faut aussi se former à la gestion des fertilisants, la gestion de l'eau (éviter les fuites d'azote, utiliser en priorité les réserves pluviales du sol) et user de toutes les ressources de l'alternance des cultures sur un même terrain dans l'année et ce sur un programme pluriannuel.

Concilier agriculture et respect de l'environnement est, selon notre expérience, largement réalisable.

La question réelle est comment faire reconnaître du public l'effort fait pour une agriculture véritablement moderne et favorable à l'environnement, à la lutte contre les changements climatiques ?

Il est donc concevable aujourd'hui de penser à **un label pour une catégorie d'entreprises citoyennes, responsables, s'ouvrant sur l'avenir, afin de reconnaître les bonnes pratiques agricoles pour l'environnement et la santé**

Cette nouvelle catégorie d'entreprises agricole est dénommé l'Exploitation HVE ou l'Agriculture à haute valeur environnementale.

Établir des itinéraires techniques fiables pour la rénovation des sols par les légumineuses

En collaboration avec l'Institut National Agronomique de Tunis, l'AAG cherche précisément à former jeune ingénieurs et agriculteurs à la remédiation par les cultures des terrains détruits. Des itinéraires techniques sont tester afin de fournir aux agriculteurs des stratégies de cultures simples permettant de combiner rénovation et culture fourragère pour l'alimentation du bétail

Le SIAMAP

Le Salon International de l'Agriculture, du Machinisme Agricole et de la Pêche s'est tenu du 18 au 22 novembre 2009, organisé par l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche. Le stand de l'AAG a attiré beaucoup de visiteurs, intrigués par le thème présenté : « Apprendre la gestion des sols »

Plusieurs agriculteurs ont demandés une visite sur leur terre pour les aider à diagnostiquer les problèmes constatés de perte de productivité des sols.

Un grand merci aux organisateurs du SIAMAP pour leur attention et la qualité des manifestations multiples réalisées.



Construire un projet institutionnel pour pérenniser les actions entreprises à la Ferme Thérapeutique pour Handicapés.

L'équipe des salariés et des bénévoles de la FTH de Sidi Thabet s'attachent actuellement à définir objectifs et motivations pour mettre en place un projet institutionnel, dit aussi projet d'établissement afin de fixer les bases de l'action et surtout d'assurer la continuité de l'esprit de cette institution. Il s'agit de fournir désormais un cadre de références à l'ensemble des acteurs qui participent au développement de la ferme et à l'accueil et à la formation des jeunes.

Par ailleurs, des semis de luzerne, et de sulla ont été établis avec le soutien de l'AAG, tandis que le petit troupeau de moutons de la ferme profitait largement en pâture contrôlée de la prairie de luzerne semée en 2008 : 40 brebis et agnelles disposant de 4000 m² pendant deux mois.



Une vue de la luzerne en fin août et Une prairie de sulla est en préparation pour le printemps prochain également à la ferme thérapeutique pour handicapés de Sidi Thabet

Une nouvelle démarche à entreprendre dans les meilleurs délais : Promouvoir la démarche qualité dans les entreprises agricoles

La qualité d'un produit de culture ou d'élevage est la somme des actions qui ont conduit à ce produit : travail du sol et sa conservation, semis, fertilisation, désherbage, irrigation, période de récolte, composition et répartition de l'alimentation animale, hygiène et pratiques sanitaires... Maîtriser l'ensemble de ces actions conduira à sécuriser une production de valeur, tout en préservant l'environnement.

L'Association Abel Granier prévoit désormais une formation « qualité » afin de permettre aux agriculteurs intéressés de s'engager dans une stratégie de production qui réponde au respect d'un terroir et de sa biodiversité et aux exigences de la réglementation en vigueur. Apprendre à maîtriser la chaîne de préparation d'un produit spécifique à une région est particulièrement complexe mais telle est la condition pour garantir la durabilité de la qualité du produit, et par conséquent sa valeur sur le marché interne et externe.

Attention :

« Dans les zones arides méditerranéennes de la culture en sec du blé, la dégradation des sols est reflétée par la diminution de la récolte à l'hectare, puis par le remplacement du blé par l'orge, culture moins exigeante en eau et en éléments nutritifs, au stade ultime de la dégradation, la culture de l'orge devient improductive... et la désertification s'installe »

- **Ibrahim Nahal, agronome syrien.**



ASSOCIATION ABEL GRANIER/ STIFTUNG ABEL GRANIER

Association à but non lucratif déclarée conforme à la loi de 1908

en France : 12, rue Léon Ungemach – 67300 SCHILTIGHEIM/ Email : may.granier@yahoo.fr

en Allemagne : Regerstrasse 9 – 53359 RHEINBACH / Email : Uhoenisch@t-online.de

en Suisse : Rue de l'hôpital 10b - 2024 ST.AUBIN / Email : georges_donzé@bluewin